

AÏN-TÉMOUCHENT

La Coordination des adjoints de l'éducation locale est née

L'assemblée générale constitutive de la coordination des adjoints de l'éducation de la wilaya de Aïn-Témouchent s'est tenue jeudi au lycée Maghni-Sandid-Mohamed de Aïn-Témouchent, sous l'égide du Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) de wilaya.

Après l'intervention du SG du SNTE relative aux problèmes auxquels font face les travailleurs de l'éducation tous secteurs confondus, à la suite de la nouvelle grille des salaires, et le projet du statut particulier pour les travailleurs du secteur de l'éducation, les représentants des adjoints de l'éducation

des CEM de la wilaya ont rejeté catégoriquement leur classification dans le nouveau projet de statut particulier des travailleurs de l'éducation nationale, de même qu'ils ont émis des réserves sur certains points dudit projet qui représentent, selon eux, un blocage quant à leur promotion dans le parcours professionnel et social des adjoints de l'éducation.

Cette situation a poussé les adjoints de l'éducation de la wilaya de Aïn-Témouchent à suivre l'exemple de leurs collègues des autres wilayas du pays qui ont créé des coordinations pour marquer leur refus de cette déclassification de cette frange d'adjoints de l'éducation qui est en deçà de leurs qualités et efforts qu'ils accomplissent quotidiennement. Devant cet

état de fait, les adjoints de l'éducation de la wilaya de Aïn-Témouchent ont décidé de créer leur propre coordination en vue de défendre leurs intérêts.

A l'occasion de l'organisation de l'AG constitutive, des élections ont eu lieu au cours desquelles a été créé un bureau de la coordination composé de 13 membres sous la présidence de M. Boudouma Fethi. Ce nouveau bureau a appelé les adjoints de l'éducation de toute la wilaya à rallier les rangs de la coordination afin qu'elle puisse défendre les intérêts de ce corps. Elle a appelé à joindre les autres syndicats autonomes pour la grève des trois jours décidée par la coordination nationale des syndicats autonomes de la Fonction publique.

S. B.

SITUATION DU FONCIER DANS LA WILAYA D'EL-TARF

À quand une session de l'APW ?

Il est de notoriété publique que le foncier constitue une épineuse problématique sous ses aspects agricole, urbain et industriel.

La situation des agences foncières et la mise sur pied d'une agence foncière de wilaya est un autre volet non moins important.

En ce sens, la programmation d'une session ordinaire de l'APW ayant pour ordre du jour l'étude du dossier du foncier à travers toutes les communes de la wilaya s'impose au vu des multiples problèmes auxquels sont confrontés les citoyens ainsi que certaines communes qui sont à présent dépourvues d'assiettes conséquentes pour les projets d'équipements publics. Selon des sources concordantes, le développement de la wilaya est entravé par cette question en suspens depuis plusieurs années et bien peu de décisions concrètes et définitives ont été arrêtées pour régler les cas litigieux.

Certes, ajoutent des élus de l'APW, «il est loisible de dire, sans ambages, qu'il ne suffit pas d'une session de l'APW pour démêler l'écheveau du foncier, tissé et entretenu depuis des décennies, mais au moins il est temps d'entamer

un travail sur le bilan des agences foncières de daïra et sur les multiples cas de dilapidation du foncier agricole concernant les EAI et les EAC ainsi que l'installation d'un directeur général pour l'agence de wilaya qui tarde à être concrétisée et mise en œuvre depuis plus de cinq années sans que les premiers responsables de la wilaya s'en offusquent». D'autres élus ont indiqué, sous le sceau de l'anonymat, que «lors de la session du 2 mars, ils feront de la revendication de la nomination d'un

directeur à la tête de l'agence foncière de wilaya leur cheval de bataille.

Et pour cause, beaucoup de cas litigieux en matière de foncier sont, depuis belle lurette, en suspens par la grâce d'une administration aux antipodes des aspirations et des attentes de la population».

En ce sens, il y a lieu de signaler l'existence d'une batterie de lois et de décrets protégeant ce patrimoine national, à l'image de la circulaire présidentielle en vigueur protégeant les terres agricoles et l'article 8 de l'acte n°731 des Domaines. Les mêmes sources ont, par ailleurs, insisté sur «les problèmes liés à l'exploitation illé-

gale et anarchique du patrimoine public dans le cadre du foncier urbain». Pour étayer leurs dires, ils évoquent «les cas manifestes d'agression du patrimoine public (construction sur l'asphalte des voies publiques et sur les trottoirs, agression des espaces verts...)».

Enfin, il y a lieu de noter que les élus et des personnes de bon aloi et au sens civique aigu sont montés au créneau par des correspondances et des articles de presse interposés pour dénoncer des affaires de dilapidation du foncier en général, en vain.

Daoud Allam

Prolifération des chiens errants

Le phénomène de prolifération des chiens errants à travers les différents quartiers de la ville d'El-Tarf tend à prendre des proportions alarmantes et dangereuses.

De fait, cette situation anecdotique pour un chef-lieu de wilaya impose le lancement d'une vaste opération de battue de chiens. En effet, en cette période printanière, il devient presque dangereux de faire, à

une heure tardive de la nuit, un tour dans certains quartiers de la ville, la menace d'une meute de chiens avec tous les dangers de morsures et blessures est quasi présente. Ces animaux errants ont élu domicile dans les bacs et autres bennes amovibles à ordures. La prolifération de ces canidés constitue, par ailleurs, un risque majeur pour l'apparition et l'extension de foyers de rage. Aussi, s'avé-

re-t-il nécessaire d'entamer dans les plus brefs délais une opération d'éradication englobant toutes les communes rurales où, de toute évidence, elles constituent un espace idoine pour la prolifération des chiens errants. Les autorités compétentes sont interpellées pour l'amélioration de l'hygiène publique et la sauvegarde de vies humaines.

D. A.

concernant plusieurs délits économiques, ayant trait au commerce et à l'industrie.

HARCÈLEMENT DE LA PRESSE ÉCRITE

Le journaliste d'El-Khabar devant la justice

Mellouk Ounis, journaliste du bureau d'El-Khabar à comparu, hier matin, au niveau du tribunal d'El-Tarf pour le chef d'inculpation de diffamation, dans une affaire l'opposant au gérant de la SARL Cape-Ouzrou spécialisée dans l'exploitation de l'anguille.

Après avoir écouté les deux parties, le juge a décidé de reporter le verdict au 9 mars prochain.

L'article objet de la diffamation, a mis en exergue les différentes parties opposées dans le litige concernant l'exploitation de l'anguille dans les lacs de Tonga et Oued Mefragh.

Le journaliste a, aussi, mis en relief les tenants et aboutissants d'une affaire qui continue à défrayer la chronique dans la wilaya et qui mérite, faut-il le souligner, une énième fois l'intervention du ministre de l'Intérieur pour situer les véritables responsables d'une telle mascarade.

Daoud Allam

SESSION CRIMINELLE

DE SKIKDA

Vingt ans de prison pour avoir défendu son bien

La cour d'assises de Skikda a condamné à 20 ans de réclusion criminelle un jeune homme de 28 ans, originaire de Ramdane-Djamel, commune distante du chef-lieu de wilaya de 19 km, pour homicide volontaire avec préméditation.

Dans son réquisitoire, le procureur de la République a requis la peine capitale. D'autre part, l'avocat de la défense demandera les circonstances atténuantes en plaidant l'intention involontaire du meurtre traduite dans les faits par l'appel au secours lancé par le coupable. Les faits remontent au 16/09/2007, lorsque la victime, un chômeur de 25 ans, a subtilisé quelques légumes au marché du village Ramdane-Djamel. Appréhendé, il recevra trois coups sur la tête, assés par le gardien qui tentait d'empêcher le vol. Réalisant le décès du voleur, il alertera la Protection civile puis la Sûreté urbaine.

A l'issue des délibérations, la cour le condamnera à une peine de 20 ans pour une affaire de légumes. Rappelons que la session criminelle se tient du 4 février au 13 mars au niveau du palais de justice avec 38 affaires au rôle.

Zaid Zoheir

AZZABA

Profanation

du cimetière chrétien

Les prêches de ces derniers jours de certains imams, qui ignorent le danger que peuvent causer des propos tenus dans l'irrespect des autres religions, ont fini par semer le mal et pousser aux actions malheureuses et impensables dans notre pays qui reste, en dépit de tout ce qu'il a enduré, le plus tolérant et le plus modéré dans le monde musulman.

Acte vil et méprisable que celui accompli par ces personnes venues d'un autre âge qui sont allées s'en prendre à des morts pour étaler leurs os aux quatre coins de la cité. La ville d'Azzaba et sa population se sont réveillées avec la nouvelle de crânes et de squelettes écrasés et éparpillés jusque devant des établissements scolaires.

En fait, il s'agissait d'un crâne provenant du cimetière chrétien de la ville qui venait d'être profané et que «des monstres» ont ramené durant la nuit pour le balancer devant un établissement scolaire. Cette énième profanation du cimetière chrétien a ému plus d'un citoyen de l'ex-Jemmapas. Il y a quelques mois avec pareils actes perpétrés au cimetière d'El Harrouch, nous avons écrit que de tels comportements ne sont jamais acceptés par l'Islam et le Prophète Sidouna Mohamed que le Salut Soit Sur Lui.

Cette profanation va pousser les services consulaires français à procéder au rassemblement des restes des morts, encore, placés dans les caveaux et les tombes du cimetière d'Azzaba pour les réunir au niveau du cimetière central de Skikda. Nous reviendrons plus en détail sur cette profanation qui a révolté plus d'un habitant de la cité de Sidi Meziane.

Pour le moment, une enquête a été diligentée. Nous ne terminons pas sans signaler que de folles rumeurs ont circulé sur une probable action islamiste et des têtes de femmes seront exposées pour avertir d'une punition de la population locale.

Smaïn Nemiri

GUELMA

Les habitations de Ali-Ghouchana menacent ruine

Le plus ancien immeuble du centre-ville de Guelma (la bâtisse Ali-Ghouchana), situé sur le boulevard du 1er-Novembre, qui s'effrite chaque jour un peu plus, continue de susciter la crainte des habitants et du voisinage, en plein centre-ville, l'un des endroits les plus fréquentés par les Guelmis. En effet, les 11 occupants vivent une situation inquiétante jamais vécue depuis l'indépendance. La quasi-majorité des foyers sont privés d'eau potable et ce, pendant des mois. Aucun plan d'aménagement à l'intérieur de l'immeuble n'est prévu pour le moment.

Cette bâtisse qui faisait la beauté du centre-ville, juste en face de la grande mosquée Ibn Badis, est un chef-d'œuvre d'architecture rare dans cette région. Selon un citoyen du rez-de-chaussée de cet immeuble, «le wali de Guelma et un certain nombre de responsables locaux, en visite sur les lieux, il y a quelques mois, nous ont promis que l'opération de démolition du pan de mur à l'intérieur et les cages d'escalier qui risquent de s'écrouler sur les habitants est imminente. Mais rien de concret n'a été fait depuis». Les autorités concernées sont plus que jamais interpellées.

B. A.

SUITE AUX SCANDALES RELATÉS PAR LA PRESSE

Limogeage de cinq fonctionnaires et changement de poste pour six autres

Les scandales touchant la Direction du commerce relatés par la presse écrite ont eu un effet boomerang, aux conséquences incalculables.

En effet, la directrice, dans une correspondance adressée au ministre de tutelle et dont nous détenons une copie datée du 19 février, a proposé le limogeage de cinq fonctionnaires dont le chef du service de la qualité et une inspectrice du poste frontalier d'Oum-Teboul.

Dans la même correspondance, elle propose le changement de poste et le transfert de deux autres fonctionnaires.

«La chasse aux sorcières initiée par la directrice du commerce obéit à des considérations ayant pour but de faire taire les voix discordantes et les fuites d'informations» indique-t-on de bonnes sources.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au cours de la semaine écoulée, la même directrice a déposé plainte au niveau de la police économique, pour disparition de 16 P-V